Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-ST2026-9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

ST 2026/9

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : 33

Nbre de présents : 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir :. 1
Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE ET LA COMMUNE DE BOLBEC

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE LE 30 AOUT 2022

- - - - -

Rapporteur : Madame Isabelle GERVAIS

VU la convention de partenariat en date du 30 août 2022 signée entre le Groupe Hospitalier du Havre et la Commune de Bolbec ayant pour objet la mise à disposition d'un espace ludique par la Commune de BOLBEC, salle Danièle Bonnet, à titre gracieux, pour l'hôpital de jour « Les Lucioles » jusqu'au 30 juin 2023 et définissant les objectifs de partenariat, ainsi que l'organisation de l'activité.

VU la délibération n° ST 2023/24 du 26 septembre 2023 autorisant la signature de l'avenant relatif à la saison sportive 2023-2024.

VU la délibération n° ST 2024/24 du 11 décembre 2024 autorisant la signature de l'avenant relatif à la saison sportive 2024-2025.

VU la délibération n° ST 2025/20 du 17 septembre 2025 autorisant la signature de l'avenant relatif à la saison sportive 2025-2026.

…/…

…/…

CONSIDERANT que cet accès à la salle D. Bonnet permet la mise en place d'un atelier « Escalade » pour les enfants pris en charge à l'hôpital de jour « Les Lucioles ». Il s'agit de faire évoluer les enfants dans les endroits publics et favoriser leur socialisation.

CONSIDERANT que le Centre Hospitalier du Havre a décidé de renouveler l'activité « Escalade » à la salle Danièle Bonnet le mardi de 10 h 00 à 11 h 30 pour un groupe de 4 enfants de 5 à 7 ans, modifiant ainsi l'article 2 de ladite convention.

CONSIDERANT que la mise à disposition est prolongée jusqu'à fin juin 2027, il est nécessaire de modifier la convention par voie d'avenant annexé à la présente.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande du Centre Hospitalier du Havre pour utiliser la salle Danièle Bonnet le mardi de 10 h 00 à 11h30 pour la pratique de l'escalade avec un groupe d'enfants en difficulté,
- d'approuver la mise à disposition de la salle D. Bonnet à titre gracieux au Centre Hospitalier du Havre représentant l'hôpital de Jour « Les Lucioles », pour la saison sportive 2026-2027,
- d'autoriser M. le Maire ou, en l'absence tout Élu dûment habilité, à signer le présent avenant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ